

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 21 mars 2023

La séance est ouverte à 18h10.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin
MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)
Mmes C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, A. Oger, G. Plennevaux, A-M. Salembier
MM. C. Capelle, D. Fiévet, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)
Mmes P. Grandchamps, A. Hubinon
MM. A. Gavroy (à partir du point 3), R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)
MM. L. Demarteau, B. Guillitte

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)
Mmes M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi
MM. C. Pirot, K. Tory

M. J. Lemoine, Chef de groupe (DéFI)
M. P-Y Dupuis (pour le point "Questions orales d'actualités")

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)
Mme F. Jacquet

Mme F. Kinet, Conseillère communale (jusqu'au point "Questions orales d'actualités")

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

M. V. Maillen, Conseiller communal Les Engagés
Mme A. De Gand, Conseillère communale Ecolo
M. E. Nahon, Conseiller communal MR
Mmes C. Collard, E. Tilleux, Conseillères communales PS
MM. J. Damilot, F. Seumois, Conseillers communaux PS
M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Procès-verbal de la séance du 14 février 2023	4
POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL	5
2. Néant.....	5

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Chers amis, il est 18h 10, est-ce que je peux vous inviter à prendre place s'il vous plaît, que nous puissions démarrer notre séance de notre Conseil zonal de Police, en premier ressort?

Cela ne devra pas durer fort longtemps puisque l'ordre du jour de ce Conseil de Police est, ma fois, assez ténu puisqu'il a un point unique qui est relatif à l'approbation du PV de la séance du 14 février dernier.

Avant de demander s'il y a des objections ou des remarques à cet égard, je signale que Monsieur Maillen sera absent ce soir, de même que Madame De Gand et que Monsieur Bruyère.

Y a-t-il d'autres personnes qu'il conviendrait d'excuser, indépendamment de ceux qui arriveraient un peu plus tardivement?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je dois excuser José Damilot et Cathy Collard.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Très bien. Il en sera ainsi fait.

M. B Guillitte, Conseiller communal MR:

Monsieur Nahon, Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Monsieur Nahon est excusé aussi?

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Non, il arrivera en retard.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Il arrivera en retard.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Procès-verbal de la séance du 14 février 2023

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Est-ce que, sur l'unique point à l'ordre du jour, dans son volet séance publique, il y a des remarques ou commentaires sur le PV? Non? On peut donc considérer qu'il est conforme à nos échanges et approuvé.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINTS INSCRITS A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

2. Néant

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE (ART. 94)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Y a-t-il, en vertu de l'article 94 de notre ROI, l'une ou l'autre personne qui souhaite poser une question d'actualité, en matière de Police?

Question 1: Informations sur le rapport d'activité de la Zone de Police (M. F. Martin, Chef de groupe PS):

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Monsieur le Président?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Oui, Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Nous avons eu une information sur le fait que vous avez présenté à la presse aujourd'hui le rapport d'activité de la Zone de Police. D'habitude, on le voit lors de votre séance de Commission. J'espère que si on ne l'a pas vu la dernière fois – mes collègues m'ont dit que cela n'avait pas été le cas – que nous aurons le droit d'avoir cette présentation et les explications d'usage lors de votre prochaine Commission puisque la presse a eu l'occasion de l'avoir en primeur.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Il n'y a aucun problème. Vous aurez même mieux que cela puisqu'au prochain Conseil du mois d'avril, le Chef de Corps viendra lui-même en séance publique du Conseil pour vous présenter sa lettre de missions. Vous aurez tout le loisir, préalablement en Commission, d'avoir l'exposé si vous le souhaitez du rapport qui vous a d'ores et déjà été adressé. En plus, on pourra avoir un échange au Conseil communal directement avec le Chef de Corps.

Pas d'autre question?

Oui, Madame Grandchamps?

Question 2: Mesures d'accompagnement pour la signalisation de la rue Notre-Dame (Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo):

Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:

Je ne sais pas si je la pose ici ou tout à l'heure.

Cela concerne les cyclistes, pour changer une fois de registre.

En fait, il y a eu un accident de circulation il y a quelques jours, rue Notre-Dame. C'est une rue cyclable, donc c'est un système peu connu des automobilistes, qui permet aux cyclistes de ne pas être dépassés et d'être vraiment en sécurité. C'est vraiment bien que la Ville ait mis cela en place.

La question est: est-ce que l'on ne pourrait pas regarder s'il n'y a pas des mesures d'accompagnement à mettre? Je sais que dans certaines villes, à l'étranger, on met vraiment de gros marquages au sol, très larges pour vraiment montrer aux voitures que l'on est dans une rue où c'est la sécurité des cyclistes qui prime. C'est toujours délicat, ce sont des usagers faibles par rapport aux automobilistes.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Grandchamps.

C'était bien maintenant que la question pouvait être posée puisque c'est une question de sécurité routière et donc tout à fait audible en séance du Conseil de Police.

Je n'ai pas été personnellement informé de l'accident de roulage que vous évoquez. J'espère d'abord et avant tout que la victime s'en est tirée sans trop de pépins.

C'est vrai que la rue Notre-Dame est une rue cyclable. Les citoyens ne mesurent pas toujours encore la compréhension du panneau qui figure à l'entrée. Il faut se rendre compte aussi que la difficulté vient du fait que ce panneau est probablement placé en sortie directe du rond-point, c'est-à-dire à un moment où on effectue des manœuvres sans que l'on prête nécessairement attention en sortant du rond-point, immédiatement sur la signalétique qui s'y trouve.

C'est quelque chose que l'on pourra certainement évaluer, voire améliorer en ayant peut-être un peu de recul par rapport à ce panneau pour qu'il soit vu dans un contexte plus serein, quelques mètres après avoir pénétré la rue.

Je retiens votre suggestion quant au marquage au sol qui pourrait peut-être contribuer à une meilleure clarification du sens de cette rue. Je dis bien le sens, non pas de circulation mais la portée de la signalisation.

On va demander à notre Cellule Mobilité de la Zone de Police de se pencher sur la question.

Madame l'Echevine Scailquin me signale dans l'oreille que c'est déjà en cours. Un mot un geste, Scailquin fait le reste.

(Rires dans l'assemblée).

Madame Kinet.

Question 3: Recrudescence de vols à Vedrin et Bouge et durée des mesures d'économie liées à l'éclairage public (Mme F. Kinet, Conseillère communale):

Mme F. Kinet, Conseillère communale:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Il apparaît que, depuis quelques jours ou quelques temps, il y a une recrudescence de vols sur Vedrin et Bouge apparemment. Les gens incriminent beaucoup l'absence de lumière la nuit, suite aux mesures d'économie.

Est-ce que la Police vous en a dit quelque chose? Sinon, on posera la question à votre Commission.

Je ne me souviens plus jusque quand cette mesure de mise dans le noir va être prolongée, dans la mesure où je pense que le prix de l'énergie a quand même un peu diminué, pour assurer la sécurité des gens.

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Kinet.

S'agissant de la recrudescence des vols, je n'ai aucune information ou statistique particulière à pouvoir vous livrer de manière improvisée.

Pour avoir des contacts réguliers chaque semaine avec les autorités de Police, il ne m'est pas revenu qu'il y avait une recrudescence spécifique sur ces deux villages plus qu'ailleurs. C'est à vérifier et à confronter aux statistiques.

S'agissant de l'éclairage public, vous savez qu'il y avait une démarche qui durait trois mois, qui vient à échéance fin de ce mois de mars. Ores a dès lors questionné toutes les villes et communes de la Province pour savoir quelles étaient leurs intentions. Il existe un petit groupe WhatsApp de l'ensemble des bourgmestres des 38 communes de la Province et jusqu'à présent, aucune d'entre elles n'a manifesté son souhait de réinstaurer l'éclairage entre minuit et 5 heures du matin.

Nous nous en sommes aussi préoccupés auprès de la Police et il s'avère qu'il n'y a statistiquement, dans les faits depuis les mois où cette mesure est mise en œuvre, pas d'augmentation de problèmes de sécurité particuliers. Nonobstant ce que les gens peuvent avoir comme ressenti.

La mesure, a priori, a vocation à être prolongée sur une très large partie du territoire de Wallonie.

Namur a également opté pour cette option mais avec des limitations puisque vous vous souviendrez que l'on n'avait pas souhaité que cela s'applique au cœur urbain de Namur, de Jambes et de Salzinnes. Donc cela restera un périmètre qui ne sera pas coupé d'éclairage durant la période nocturne, de minuit à 5 heure du matin.

Le Collège communal a aussi exprimé le souhait aussi qu'il puisse être possible de rallumer l'éclairage toute la nuit, dans les quartiers et villages lorsqu'il y a des festivités particulières qui s'y déroulent (la mi-août à Loyers, la kermesse à Wépion ou la brocante à Bomel ou que sais-je?) pour être certains qu'au moment où il y a des affluences importantes de population, il y ait effectivement cette adjonction de sécurité grâce à l'éclairage.

Un autre enjeu aussi est de permettre, à la demande lorsque les prévisions météorologiques annoncent des grands froids et des risques de gel, de pouvoir rééclairer à la fois pour venir en soutien des déplacements des automobilistes mais aussi et surtout de permettre au travail des épandeurs de pouvoir se faire dans de bonnes conditions, pour que les routes puissent être dégagées au mieux et au plus vite.

Voilà les balises que nous avons communiquées à Ores et Ores nous a fait savoir qu'il était possible de les rencontrer.

Mme F. Kinet, Conseillère communale:

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous en prie.

Plus d'autres questions sur ce volet Zone de Police?

Je vous en remercie.

Madame la Présidente du Conseil communal, je vous cède la parole en clôturant notre séance publique de notre Zone de Police.

Merci.

La séance est levée à 21h49.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot